

Extrait du CRIJ Bretagne - 4BIS

<http://www.crij-bretagne.com>

# FRIJ : Fonds Rennais d'Initiative Jeunes

- LES ACTIONS - DISPOSITIFS -



Date de mise en ligne : vendredi 30 novembre 2007

---

CRIJ Bretagne - 4BIS

---

Pour retirer un dossier de candidature ou obtenir des informations, des conseils : **Permanence tous les mercredis et jeudis de 15h à 18h au 4bis (RdC)**

Prochaines dates de dépôt : **3 mars 2018, 9 juin 2018 et 31 octobre 2018**

## Généralités

Depuis 1992 la Ville de Rennes a pour ambition de permettre une implication citoyenne de la jeunesse. Le soutien aux projets de jeunes participe à cette ambition. En effet la contribution sociale et culturelle, qui résulte de leur réalisation, participe à la vie de notre cité. Le Fonds Rennais d'Initiatives Jeunes (FRIJ) est un dispositif de soutien aux projets jeunes initié par la Ville de Rennes et animé par le CRIJ Bretagne, qui a pour objectif de susciter, soutenir, développer et faire connaître l'esprit d'initiative des jeunes de 15 à 25 ans. Le FRIJ est un dispositif partenarial, cofinancé par la Ville, Aiguillon Construction et le Crédit Agricole. Le FRIJ s'adresse aux jeunes rennais qui s'engagent dans la conduite d'un premier projet dont ils ont l'initiative directe.

**Chaque année, environ 90 projets sont soutenus grâce à ce dispositif, le coup de pouce financier s'échelonnant entre 200 et 800 € par projet.**

## Evolution du dispositif

Grâce au travail conjoint de la Ville de Rennes, du CRIJ et des membres du jury, le dispositif FRIJ ne cesse d'évoluer afin de faciliter l'expression et les initiatives des jeunes. Ce dispositif soutient aujourd'hui toutes les initiatives de jeunes, qu'elles touchent la culture comme l'environnement, en passant par le vivre ensemble, le voyage, la solidarité internationale & Des jurys se réunissent 3 fois par an (mars, juin et novembre) et les candidats sont invités à présenter et à défendre leur projet devant des professionnels.

Le CRIJ Bretagne veille à faire en sorte que les professionnels, membres du jury, soient amenés à juger des projets correspondant à leurs compétences professionnelles.

Depuis 2014 suite aux bilans avec les membres du jury et la ville de Rennes, il a été décidé de faire évoluer les sommes attribuées. En effet, suite au constat que certains projets ne nécessitaient pas forcément un minimum de 300 € (exemple : l'organisation d'une expo ou d'un café-débat), le montant minimum de la bourse FRIJ sera désormais de 200 €.

## Critères d'éligibilités

- Age : de 15 à 25 ans à la date de l'enregistrement de la candidature
- Lieu de résidence : Le porteur principal doit être impérativement domicilié à Rennes. Dans le cas de groupes, la moitié au moins des candidats doivent être rennais.
- Première candidature : le FRIJ ne peut soutenir les jeunes déjà soutenus par la Ville de Rennes directement ou déjà lauréat du FRIJ

## Sont exclus

- Les projets dont la réalisation est déjà terminée.
- Les projets portés par des associations (à l'exception des toutes jeunes associations nouvellement créées pour le projet ou en cours de création)
- Les projets d'études, de stage, de formation et de recherche
- Les projets de vacances et de loisirs sans dimension de projet et/ou entrée thématique
- La consommation ou la participation à des activités qui ne sont pas à l'initiative du candidat (festival, compétition&)

Pour toute question sur le dispositif FRIJ : 02 99 31 57 67